

~~~~~

MAIRIE  
DE  
PINDERES



AR Prefecture

047-214702052-20250926-DEL260925\_26-DE  
Reçu le 01/10/2025  
Publié le 01/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

N° DEL 260925-26

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PINDÈRES, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARROUMAN Michel, Maire.

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Membres du Conseil Municipal : | <b>11</b> |
| Membres présents :             | <b>08</b> |
| Nombres de votants :           | <b>09</b> |
| Pour :                         | <b>09</b> |
| Contre :                       | <b>00</b> |
| Abstention :                   | <b>00</b> |

**Etaient présents** : M. ARNOULD Edouard, M. DARROUMAN Michel, Mmes DASSONVILLE Françoise, DENAULES Jocelyne, M. GIRARD Laurent, Mme IANOTTO Sophie, M. MUZOTTE Christian, Mme TEULIERE Isabelle.  
**Etaient excusés** : M. BOUTEMY Philippe, M. FONSECA François (pouvoir donné à M. GIRARD Laurent), Mme VIENNE-SENTENAC Françoise.

Date de convocation : 19/09/2025

Secrétaire de séance : Mme DASSONVILLE Françoise

M. le comptable public a demandé à la Commune de PINDERES, ordonnateur, de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon les listes n°7718551215 en date du 17 juin 2025.

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à **60.00 €**.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'admettre en non-valeur et en créances éteintes pour le montant suivant : 60.00 €
- D'autoriser l'inscription des crédits au budget principal de la commune sur les comptes 6541 « créances admises en non-valeur »

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,  
**DECIDE :**

- **D'ADMETTRE** en non-valeur et en créances éteintes pour le montant suivant : 60.00 €
- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits au budget principal de la commune sur les comptes 6541 « créances admises en non-valeur »

.../...

Tél : 05.53.93.13.77 / Mail : [mairie.pinderes@wanadoo.fr](mailto:mairie.pinderes@wanadoo.fr)

La Mairie est ouverte au public le : Mercredi de 9 h 00 à 16 h 45 / Vendredi de 9 h 00 à 12 h 45

**AR Prefecture**

047-214702052-20250926-DET260925-26 DE  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Reçu le 01/07/2025  
Publie le 16/01/2025  
Autre registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance  
Françoise DASSONVILLE

Le Maire,  
Michel DARROUMAN

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)